

46 - Signature d'un bail emphytéotique - Versement d'une subvention au Besançon Tennis Club pour la réhabilitation du complexe de tennis Léo Lagrange

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Par délibération du 7 novembre 1994, modifiée par décision du Conseil Municipal du 23 septembre 1996, la Ville de Besançon a décidé d'établir un bail à construction au bénéfice du BRC Omnisports pour une durée de 40 ans. Ce bail a permis la construction d'un bâtiment vestiaires-club house pour la section tennis du club, venant compléter les courts de tennis financés par le club depuis 1960.

En parallèle, le PSB Tennis est l'utilisateur des installations municipales du complexe sportif des Torcols qui lui sont mises principalement et prioritairement à disposition. Cet équipement fait actuellement l'objet d'une étude de transformation de la part de la Ville dans le cadre du projet Equip'Sport. Sa vocation serait de devenir un espace destiné à la pratique de diverses disciplines telles que le tennis de table, l'escalade ou le futsal.

La Ville de Besançon a donc souhaité que la réhabilitation des installations rue de Trépillot puisse se réaliser en intégrant l'hypothèse de regroupement des deux clubs : BRC section tennis et PSB tennis.

En 2011, le BRC Omnisports, par Assemblée Générale extraordinaire, autorise sa section tennis à quitter le BRC pour fusionner avec le PSB Tennis et devenir le Besançon Tennis Club (BTC).

Depuis septembre 2011, la fusion est effective avec la création d'une nouvelle entité : Le Besançon Tennis Club. Ce club développe pour l'instant ses activités sur les deux sites Léo Lagrange (Trépillot) et Torcols et regroupe 700 licenciés dont 400 jeunes. A terme, l'ensemble des activités se déroulera sur le site de Léo Lagrange.

Le BRC Tennis a financé indépendamment du BRC Omnisports toutes les installations réalisées dans le cadre du bail à construction. Par conséquent, la Ville a décidé de concéder au BTC un bail emphytéotique d'une durée de 24 ans pour lui permettre de réhabiliter les installations vieillissantes.

Ce bail sera conclu pour une durée de 24 ans, moyennant un loyer annuel de 30 €. Il concernera les parcelles suivantes situées au 18 rue de Trépillot :

- section HO n° 85 d'une superficie de 84 a 10 ca,
- section HO n° 87 composée d'un bâtiment communal,
- section HO n° 88 d'une superficie de 0 a 76 ca,
- une partie de la section HO n° 86, correspondant au parking attenant au bâtiment municipal.

Cette parcelle (HO n° 86) fera l'objet d'une division parcellaire par le service plan de la Ville.

Une servitude de passage pour les agents municipaux sera créée sur une partie de la parcelle HO n° 86 afin d'assurer la liaison entre la rue de Trépillot et le groupe électrogène appartenant à la Ville.

La Ville de Besançon souhaite favoriser sur le site Léo Lagrange le maintien et le développement d'un club sportif gérant un équipement «TENNIS» complémentaire des autres équipements du complexe Léo Lagrange. Le fonctionnement d'un Centre de Ligue départementalisé sur le site permet en outre la réalisation de formations et d'animations additionnelles aux actions portées par le Besançon Tennis Club.

Le Besançon Tennis Club porte le projet de réhabilitation du site «TENNIS» de Léo Lagrange avec les objectifs suivants :

- permettre la pratique en un seul site des 700 adhérents actuels du club
- améliorer le niveau actuel d'équipement des différents terrains (revêtement de sol, éclairage, couverture...)

- rendre les équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux comportent :

- la réhabilitation du hangar des courts n° 1 et 2 (couverture et bardage)
- la mise en place d'une double bulle démontable sur les courts 4 et 5 avec son local technique (soufflerie)
- la construction d'une structure métallo-textile sur les courts 7 et 8
- la réhabilitation des surfaces de jeu des courts n° 9 et 10
- la mise aux normes des vestiaires-sanitaires handicapés
- la modification de l'accès au site pour se tourner vers l'avenue Léo Lagrange en utilisant le parking nouvellement créé.

Ce projet permettra de doter le Besançon Tennis Club de 10 courts de tennis dont 8 couverts disposant de surfaces de jeu différentes : six en terre battue, un en synthétique, un en bois, et deux «résine».

L'opération est évaluée à un coût total de 1 143 K€ toutes dépenses confondues qui se répartissent en :

- Réhabilitation surfaces de jeux et bâtiment	315 K€
- Mise en place bulle démontable	281 K€
- Construction structure métallo-textile	485 K€
- Accessibilité handicapés	47 K€
- Aménagements extérieurs	15 K€

Pour le financement, le club a mobilisé une part de ressources propres, sollicité l'Etat, la Fédération Française de Tennis et les collectivités locales.

Le plan de financement final est arrêté comme suit :

- Club	225 K€
- FFT	25 K€
- Etat CNDS	50 K€
- Département	343 K€
- Ville	500 K€

Le projet présente un intérêt majeur pour Besançon, en donnant au BTC les moyens de devenir un grand club régional. Ce club, aux côtés de la Ligue de tennis, poursuit les implications du BRC Tennis dans les actions de la Ville en matière d'animation et d'éducation par le sport.

La Ville a inscrit sa participation au Plan Pluriannuel d'Investissement et en effectuera le versement en fonction de l'échéancier prévisionnel ci-après et suivant l'état d'avancement des travaux qui vont débiter en février et se termineront en juin 2014 :

- 2012 :

- . 30 K€ à la signature de la convention annexée à la présente délibération
- . 170 K€ sur présentation d'un état d'avancement des travaux et de justificatifs financiers

- 2013 : 100 K€ sur présentation d'un état d'avancement des travaux et de justificatifs financiers

- 2014 : 200 K€ au solde de l'opération, sur présentation d'un récapitulatif des travaux effectués et des justificatifs financiers correspondants.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la fusion entre le BRC section Tennis et le PSB Tennis et résilier en conséquence le bail à construction du 28 novembre 1996 établi au nom du BRC,

- approuver la conclusion avec le Besançon Tennis Club d'un bail emphytéotique,

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention au club Besançon Tennis Club de 500 K€ et sur l'échéancier de versement proposé. En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 204.40.2042.9010.20300,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail emphytéotique, la convention de subventionnement à intervenir et la convention précisant les modalités de fonctionnement du Centre de Ligue Départementalisé.

«Mme Martine JEANNIN : Je vote contre ce rapport présenté par l'Adjoint BONTEMPS qui nous demande 500 000 € pour refaire un terrain de tennis. A mon avis ça peut attendre, rien ne presse, nous jouerons au tennis plus tard, quand la crise sera passée. M. BONTEMPS s'est offusqué au dernier Conseil Municipal de décembre lorsque je demandais la gratuité du parking de l'hôpital et aujourd'hui il ose nous demander 500 000 € pour un terrain de tennis. Alors il y a quelque chose qui ne colle pas entre ces deux sujets. Je voterai contre.

M. LE MAIRE : Cette opération-là est une opération beaucoup plus compliquée puisque vous savez bien qu'on récupère les locaux du PSB après de longues négociations menées par l'Adjoint. C'est une opération au contraire exemplaire puisque ce sont des clubs qui se regroupent pour libérer des locaux que nous avons payés mais qu'ils occupaient, afin que nous les transformions en gymnase municipal. C'est bien cela Monsieur l'Adjoint ? Le PSB a été construit par cette association avec une garantie de la Ville, l'Association a eu des difficultés, la Ville a payé, je passe toute l'histoire, nous avons récupéré les locaux. Il doit y avoir des cours de tennis et Patrick BONTEMPS a eu la bonne idée et le talent de négocier le regroupement de deux structures, d'en mettre deux dans une, ce qui nous libère d'énormes surfaces de locaux que nous pourrions aménager en direction des habitants de la ville, donc c'est une bonne opération. Il faut refaire cela parce qu'il y a quand même effectivement des gens qui jouent au tennis.

Quels sont ceux qui sont contre ? On va rester désormais sur le sujet. Les cavaliers, cela suffit ! Nous en sommes pour l'instant au versement d'une subvention au tennis club. Quels sont ceux qui sont contre ? Mme JEANNIN. Est-ce qu'il y a d'autres contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.